



## LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIEL - Le cinémomètre et le sonomètre

Face à la réduction des dotations de l'État et considérant que la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation des moyens s'impose à toutes les collectivités. Il s'agit de réduire le coût des investissements afin de réaliser des économies en mutualisant les achats de matériel. Au travers du Sivom des partenariats ont été mis en place, entre les communes adhérentes intéressées, pour effectuer certaines acquisitions.

C'est dans ce cadre que les commandes du cinémomètre et du sonomètre ont été passées, en 2010, pour les communes suivantes : BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et PÉZENAS (uniquement pour le sonomètre).

En 2018, ce groupement rassemble 7 communes suite à l'intégration des villes de : CAUX en juillet 2012 et VIAS en avril 2015. Par délibération du 13 décembre 2018, le comité syndical a décidé d'inclure la ville de PORTIRAGNES considérant son souhait de participer à cette mutualisation, son entrée sera effective à compter du 1er janvier 2019.

La répartition est proportionnelle à la population INSEE des villes adhérentes et les jours de mise à disposition sont calculés et planifiés en fonction de la période d'étalonnage et du nombre de jours ouvrables (après inférence des jours fériés).

Comme chaque année, le cinémomètre est envoyé, en janvier, sur le site de la Société Mercura, pour qu'il soit procédé à la vérification annuelle. Le coût de cette opération s'est élevé à 628,80 €, la répartition de ce montant a été effectuée, entre les communes utilisatrices, comme décrit ci-dessous :



COMMUNE	Population INSEE	Pourcentage	Participation 2018
BESSAN	4 951	20,33682	127,88
FLORENSAC	5 035	20,68186	130,05
MONTAGNAC	4 305	17,68330	111,19
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 824	7,49230	47,11
CAUX	2 592	10,64695	66,95
VIAS	5 638	23,15877	145,62
<b>Total</b>	<b>24 345</b>	<b>100,00000</b>	<b>628,80 €</b>